

Pibrac

www.ville-pibrac.fr

Commune de PIBRAC

Rapport d'orientations budgétaires 2021

Conseil Municipal du 9 février 2021



Le DOB

Le DOB est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les Elus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

Le cadre légal

La tenue du DOB est obligatoire pour les Régions, les Départements, les communes de 3500 habitants et plus, ainsi que pour leurs EPA et leurs groupements (**Art. L.5211-36 du CGCT**).

Le DOB doit faire l'objet d'une **délibération distincte**, et doit s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (art. L.2121-20; L. 2121-21; L. 3121-14; L.3121-15; L. 4132-13 et L.4132-14 du CGCT).

Le DOB doit avoir lieu dans les **2 mois qui précèdent le vote du budget primitif**. La tenue du DOB ne peut avoir lieu à une date trop rapprochée du vote du budget. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du BP.

Depuis la loi du 12 juillet 2010, dans les collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants : «*préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

En cas d'absence de DOB: toute délibération relative à l'adoption du budget Primitif est illégale.



Le DOB

Les dispositions issues de la Loi NOTRe du 7 août 2015

- ***Un élargissement de l'information des élus***

L'article 107 de la loi NOTRe accentue l'information des Elus. Ainsi, le DOB s'effectue désormais sur la base **d'un rapport élaboré par le Président de l'EPCI** sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus et comptent plus de 10 000 habitants. En effet le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations suivant cette liste non limitative.

- ***Publication et transmission du rapport***

Le contenu du rapport et les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres pour les EPCI de plus de 10 000 habitants avec au moins une commune de plus de 3500 habitants. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI. Les dispositions en matière d'orientations budgétaires trouvent à s'appliquer aux CCAS et CIAS dès lors que les communes et EPCI de rattachement sont concernés. Il est à noter qu'il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par ailleurs, l'art. 13 de la Loi de programmations des finances publiques 2018-2022 dispose que chaque collectivité présente, dans le cadre du DOB, ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.



Sommaire

I - Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire p.4

- 1.1 – Propos introductifs
- 1.2 – Environnement économique et perspectives
- 1.3 – La loi de finances 2021 et le plan de relance

II – Les dispositions financières et fiscales de la LF 2021 p.14

- 2.1 – Les concours financiers de l'Etat
- 2.2 – La neutralisation de la suppression de la TH
- 2.3 – L'automatisation du FCTVA
- 2.4 – La simplification de la taxation de l'électricité
- 2.5 – La réduction des impôts de production

III – La santé financière de la ville au 31/12/2020 p.22

- 3.1 – Section de fonctionnement
- 3.2 – Section d'investissement
- 3.3 – Hypothèse d'affectation des résultats

IV – Projections budgétaires 2021-2023 p.29

- 4.1 – Projection des charges
- 4.2 – Projection des produits
- 4.3 – Projection des dépenses d'investissement
- 4.4 – Projection des recettes d'investissement
- 4.5 – Résultats et analyse de la projection

V – Le Budget initial 2021 p.41

- 5.1 – Projection des charges et des recettes de fonctionnement
- 5.2 – Projection des investissements PPI

VI – L'ECP : le contexte budgétaire p.45



I – Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire



1.1 – Propos introductifs

- ❖ Inversion du cycle préparatoire du budget
- ❖ Incertitudes budgétaires liées à la crise sanitaire
- ❖ Prudence sur les arbitrages budgétaires pour la section de fonctionnement
- ❖ Recherche d'efficience dans nos partenariats
- ❖ Pas de hausse des impôts locaux
- ❖ Réalisation des équipements structurants
- ❖ Respect des équilibres financiers



1.2 – Environnement économique et perspectives

Les enjeux géopolitiques et géo-économiques mondiaux : doit-on s'attendre à de grands bouleversements ?

- ❖ L'élection de Joe BIDEN et la question du multilatéralisme
- ❖ Une économie chinoise de plus en plus forte mais isolée
- ❖ Une Europe en perte de vitesse dans une incertitude liée au Brexit

L'économie mondiale face à la pandémie de la Covid-19

- ❖ Un crise de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale
- ❖ La valeur ajoutée mondiale ne retrouvera son niveau de 2019 au mieux fin 2021
- ❖ Une situation sociale qui se dégrade de jour en jour
- ❖ Une épargne « forcée » et l'explosion de la dette publique

1.2 – Environnement économique et perspectives

Chute historique en 2020 et perspective de croissance mondiale (PIB)

Tableau 2. Perspectives de croissance mondiale

Taux de croissance annuels, en %

	PIB en volume ¹		
	2019	2020	2021
DEU	0,6	-4,9	4,6
FRA	1,5	-9,0	7,0
ITA	0,3	-7,9	6,9
ESP	2,0	-10,6	7,7
EUZ	1,3	-7,2	5,7
GBR	1,3	-10,0	8,5
NPM²	3,9	-4,5	4,3
UE 28	1,5	-7,1	5,8
USA	2,2	-4	3,4
JPN	0,7	-5,9	1,9
Pays développés	1,6	-5,5	4,2
RUS	1,4	-4,5	3,3
CHN	6,1	1,6	8,6
Inde	4,2	-11	9,4
Brésil	1,1	-5,8	2,8
PVD	3,7	-3,9	5,7
Monde	2,6	-4,2	4,5

1. Pondération selon le PIB et les PPA de 2014 estimés par le FMI.

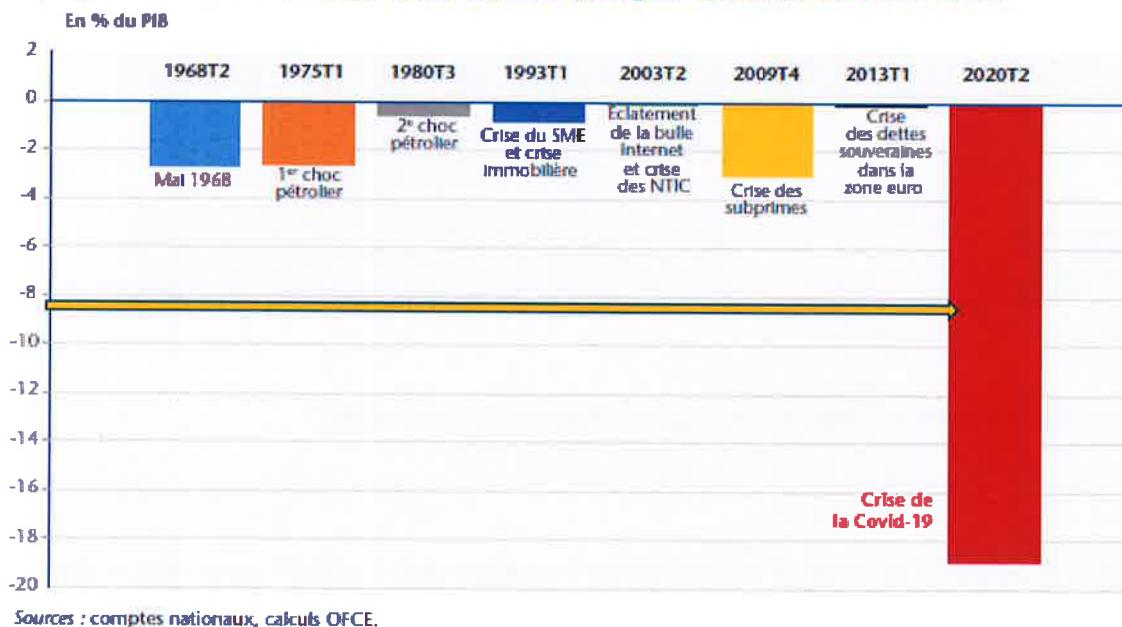
2. Nouveaux pays membres : Pologne, Hongrie, République tchèque, Roumanie, Bulgarie et Croatie.

Sources : FMI, OCDE, sources nationales, calculs et prévision OFCE octobre 2020.

1.2 – Environnement économique et perspectives

La situation de la France : Une récession massive / chute du PIB de 8.3% (Prévisions INSEE)

Graphique 1. Pertes de PIB semestrielles depuis l'après-guerre lors des différentes crises



Prévisions 2020

- Consommation ménages : -7.1%
- Investissement : -9.8%
- Solde commercial : -5.1%



1.2 – Environnement économique et perspectives

La situation de la France

SYNTHESE DES PROJECTIONS FRANCE

	2019	2020	2021	2022	2023
Croissance du PIB réel ^{a)}	1,5	- 9	5	5	2
IPCH	1,3	0,5	0,5	0,8	1,0
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	0,5	0,7	0,9
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,4	8,5	10,7	9,5	8,9
Créations nettes d'emplois (en milliers, moyenne annuelle) ^{b)}	317	- 425	- 350	425	225

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

a) Projections arrondies à l'unité.

b) Projections arrondies aux 25 000.

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2020), projections Banque de France sur fond bleuté.

Prévisions optimistes : pic du taux de chômage à 10,7% en 2021 malgré des prévisions de croissance à +5%

Prévisions pessimistes : pic du taux de chômage à 11,7% en 2021 avec des prévisions de croissance à -1%



1.2 – Environnement économique et perspectives

La situation en Haute-Garonne

Un impact plus sévère de la crise sanitaire sur l'industrie aéronautique que sur les autres industries.

Un enjeux de survie pour l'aire urbaine métropolitaine : ne pas subir avec l'aéronautique le sort de Détroit avec l'automobile.

- ❖ Chute de 75% des activités de service (maintenance des équipements, gestion du trafic aérien...)
- ❖ Baisse des cadences de production de 40% en moyenne
- ❖ Airbus a livré 566 avions en 2020, un tiers de moins qu'en 2019
- ❖ Incertitude sur la trajectoire de reprise du trafic aérien
- ❖ Retour aux niveaux d'avant crise espéré en 2023 (voire 2024-2025)

Les autres secteurs durement touchés

- ❖ Commerce; industrie de l'évènementiel et du tourisme; hôtellerie-restauration
- ❖ Des demandeurs d'emplois en hausse de 7% en Haute-Garonne en 2020
- ❖ 30% des bars se préparent à fermer définitivement

(source : Alain Di Crescenzo, président CCI Occitanie)



1.3 – La loi de finances et le plan de relance

Cette année, la LF est largement impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et intègre un plan de relance économique ambitieux, le plan « **France Relance** ».

Trois objectifs du plan « France Relance » de **100 Mds€** :

- ❖ Le verdissement de l'économie
- ❖ L'amélioration de la compétitivité des entreprises
- ❖ Le soutien aux plus fragiles

Pour les collectivités, la LF :

- ❖ Instaure une réduction de 10 Mds€ de la fiscalité locale dite « économique » ou « de production » visant à redresser la compétitivité des entreprises françaises
- ❖ Se caractérise par une stabilité des dotations
- ❖ Reste évasive concernant le soutien que l'exécutif compte apporter aux collectivités locales pour 2021 afin de faire face aux effets de la crise sanitaire

1.3 – La loi de finances et le plan de relance

Trois objectifs

Verdissement de l'économie

Amélioration de la compétitivité des entreprises

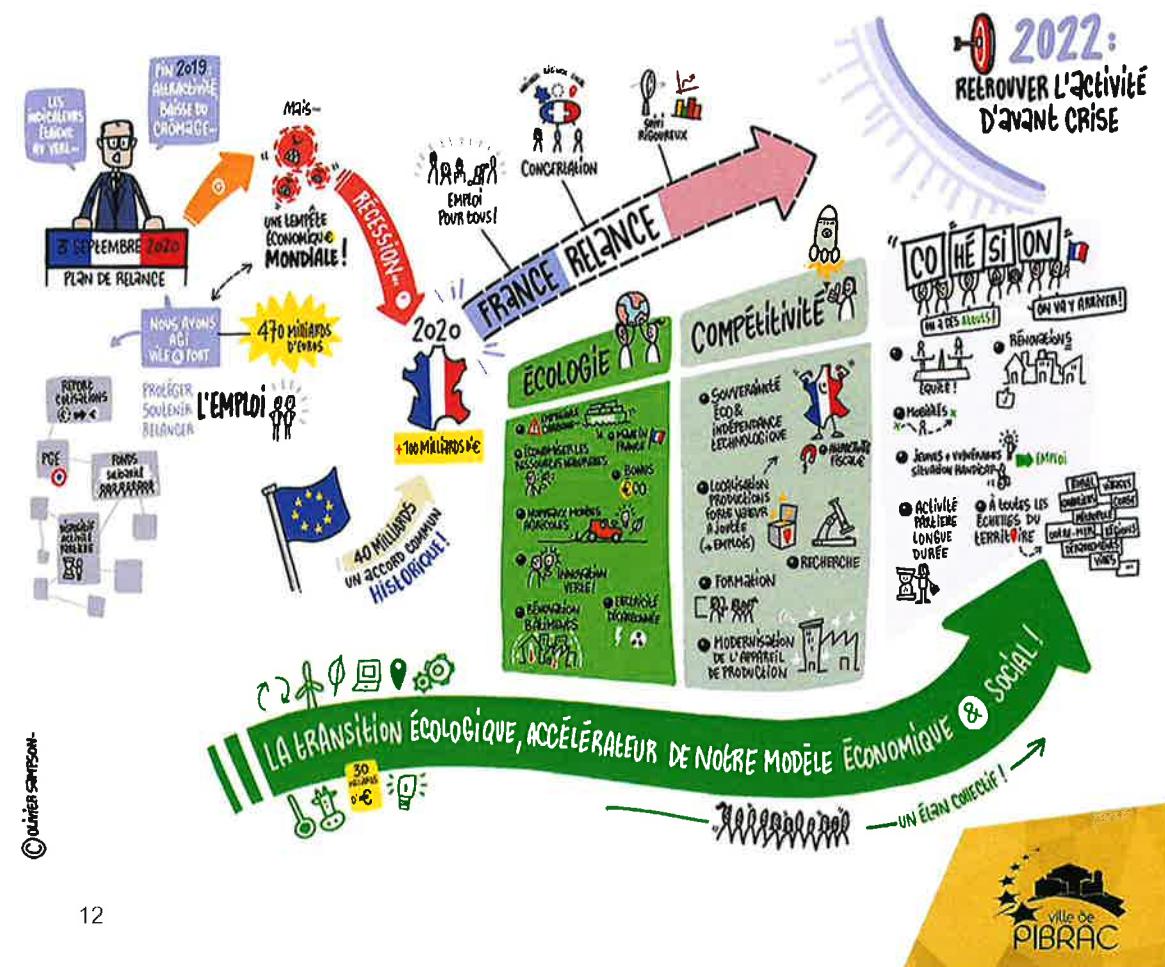
Soutien aux plus fragiles

Le PLF pour les collectivités

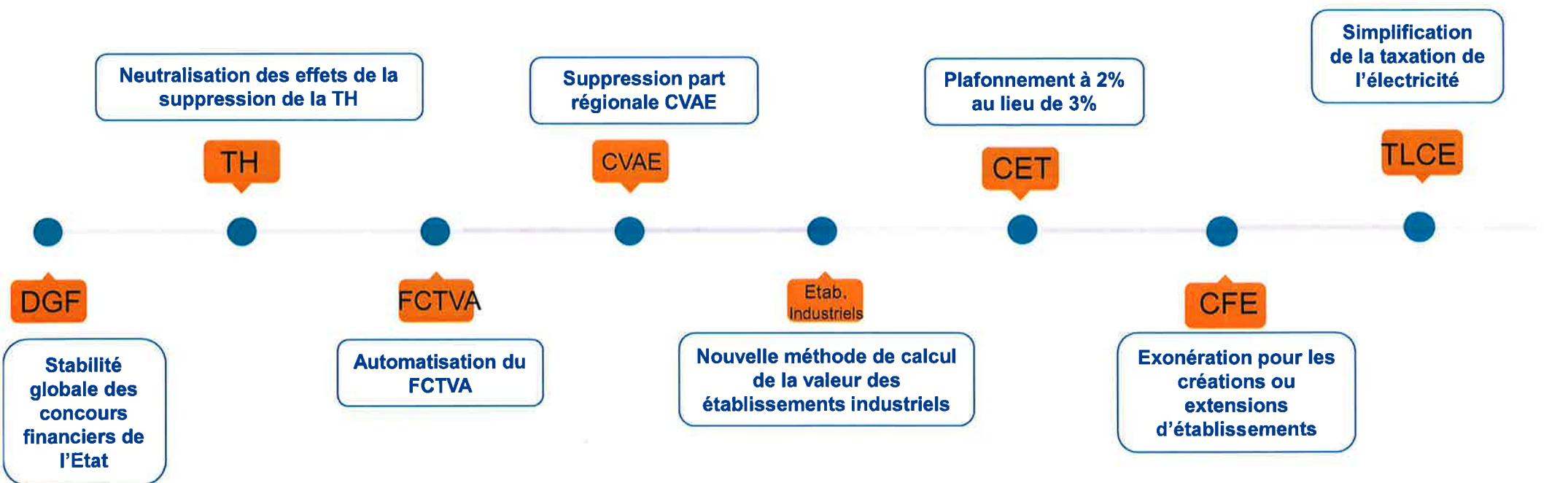
Instauration de 10 Mds€ de la fiscalité locale dite « économique » ou « de production visant à redresser la compétitivité des entreprises françaises

Se caractérise par une stabilité des dotations

Reste évasif concernant le soutien de l'exécutif pour faire face aux effets de la crise sanitaire



1.3 – La loi de finances et le plan de relance

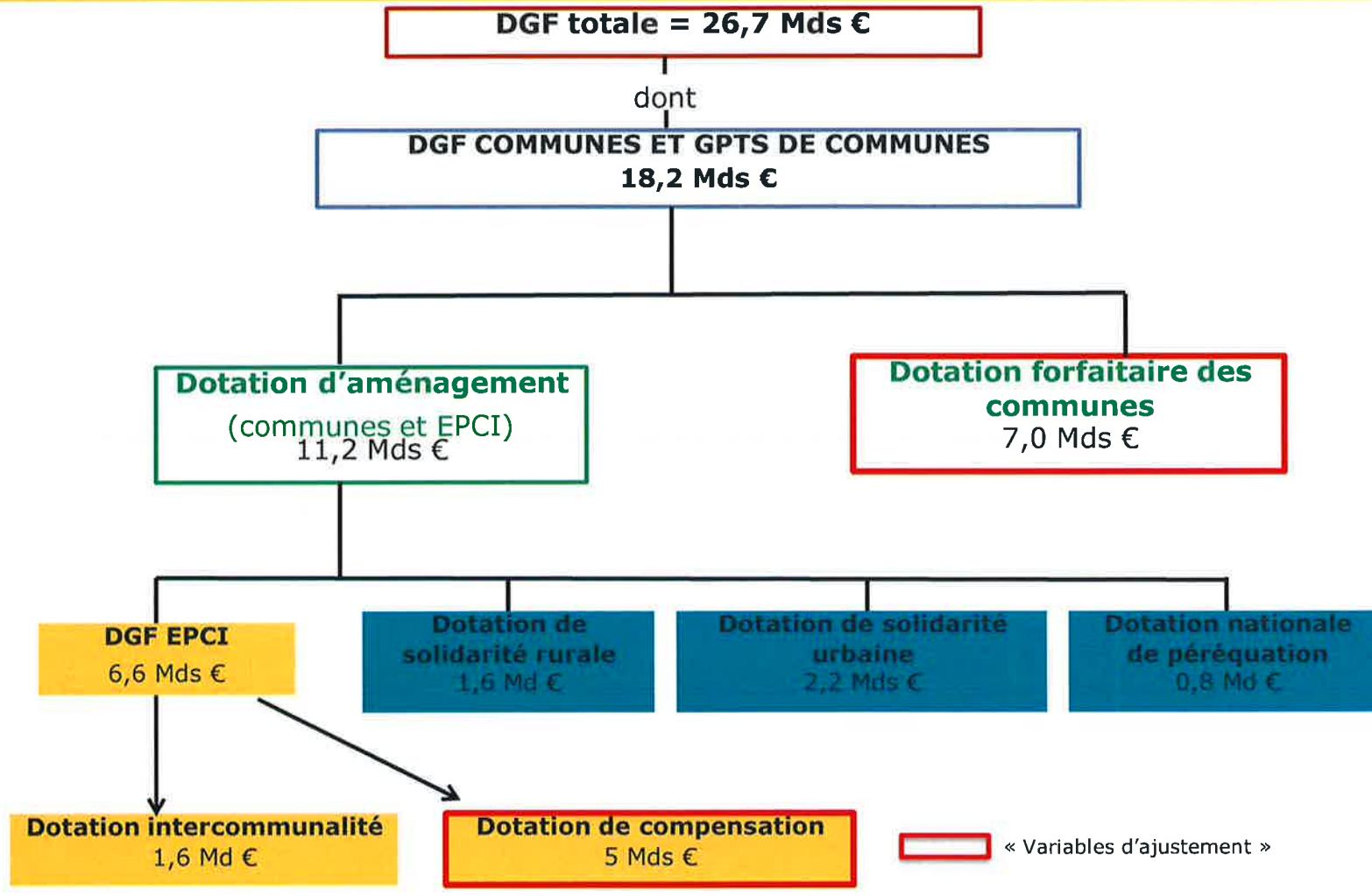


II – Les dispositions financières et fiscales de la LF 2021



2.1 – Les concours financiers de l'Etat

La DGF du bloc communal dans la LF 2021



2.1 – Les concours financiers de l'Etat

Gel de l'enveloppe global de la DGF en 2021

- ❖ Pour la 4^{ème} année consécutive, le montant total de la DGF est gelé
- ❖ La LF 2021 prévoit un montant de DGF à **26,7 milliards d'euros**
- ❖ La stabilisation de la DGF correspond en réalité à un gel de ressources et à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal

Poursuite des variations individuelles de DGF

- ❖ Toutefois, comme lors des années précédentes, le PLF propose de financer en interne la totalité des besoins constatés au sein de la DGF par des écrêtements effectués sur les communes et les EPCI
- ❖ Par conséquent, ces redéploiements de crédits, opérés dans une enveloppe gelée, se traduiront, comme en 2020, par des variations de DGF individuelles, à la hausse ou à la baisse selon la situation des communes et des EPCI
- ❖ La LF prévoit que les écrêtements sur les communes et les EPCI financeront la hausse de la dotation d'intercommunalité (+ 30 M€)



2.2 – La neutralisation de la suppression de la TH

Pourquoi la suppression de la TH ?

- ❖ Un impôt local décrié pour son injustice
- ❖ Une promesse d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages
- ❖ Une proposition élargie à tous les foyers pour assurer l'équité entre contribuables

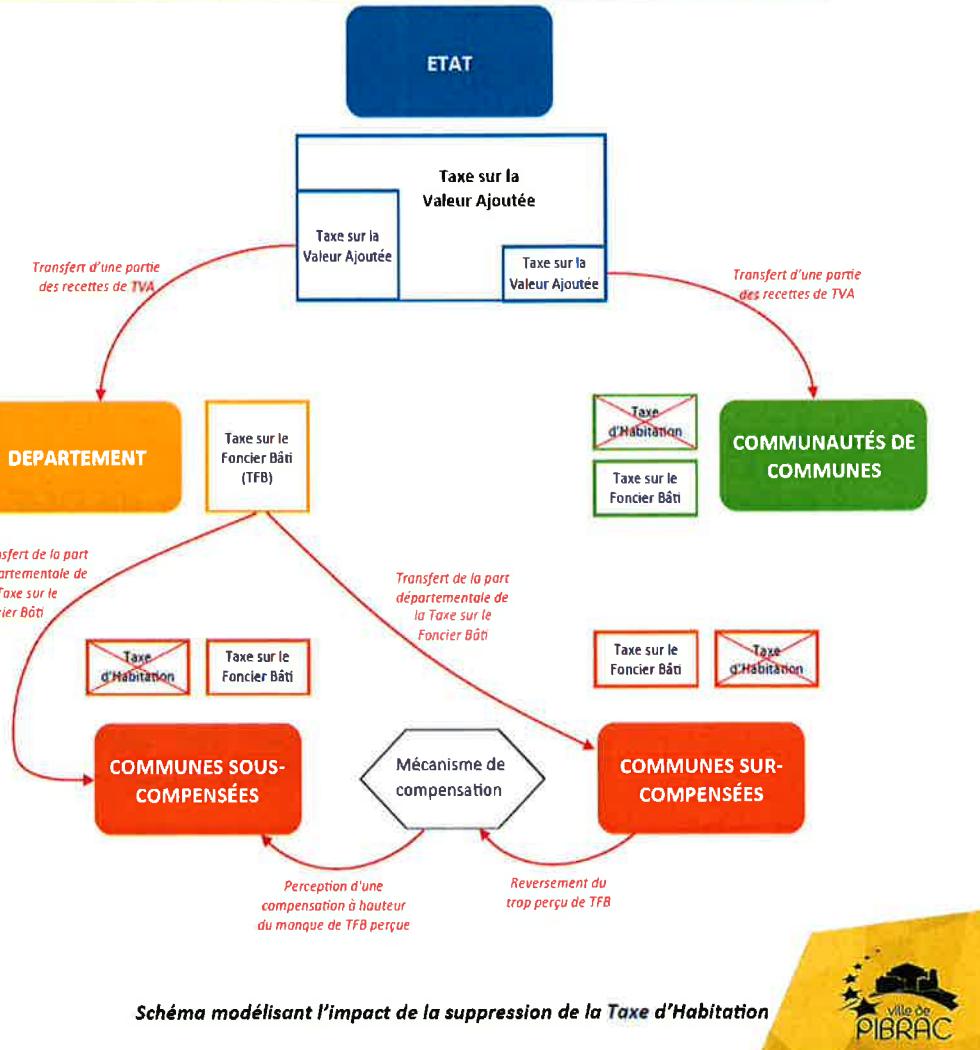
Le périmètre des ressources concernées

- ❖ Est supprimée : la taxe d'habitation sur les résidences principales
- ❖ Sont maintenues : une "taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Une nouvelle répartition des ressources publiques

- ❖ Redescente de la TFB département aux seules Communes en 2021
- ❖ Attribution d'une fraction de TVA aux EPCI et aux Départements

L'invention du « COefficient CORrecteur » pour neutraliser les écarts entre la valeur de la TFB départementale et de la part de TH supprimée



2.2 – La neutralisation de la suppression de la TH

Les incidences de la suppression de la TH

Sur les règles de liens entre les taux

La TFB prend la place de la TH comme élément pivot vis-à-vis des autres taxes : perte de la liberté de variation de cette taxe qui sert à beaucoup de pactes financiers et fiscaux.

Sur les dispositifs de péréquation

Refonte nécessaire des critères de péréquation, notamment des potentiels financiers avec le risque de pénaliser les territoires avec de faibles potentiels fiscaux de TH.



2.3 – L'automatisation du FCTVA

Longtemps ajournée en raison des difficultés de mise en place et organisationnelle qu'elle suscite, l'automatisation du FCTVA fait sa réapparition dans la LF 2021. Elle remplacerait la déclaration manuelle faite par les collectivités.

- ❖ L'automatisation du fonds conduirait à utiliser la nomenclature comptable comme base d'éligibilité, et non plus la nature des dépenses. C'est donc une réelle simplification pour les collectivités.
- ❖ Cette automatisation présente un coût :
 - de mise en œuvre, estimée à 235 M€ selon les années du cycle électoral
 - pour les collectivités, payée par la réduction des attributions du FCTVA



2.4 – La simplification de la taxation de l'électricité

- ❖ La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (acquittée par les fournisseurs d'électricité) représente 900 M€ pour le bloc communal (860 M€ pour les communes et 40 M€ pour les EPCI).
- ❖ La LF la revoit en profondeur afin de simplifier le recouvrement et de procéder à une harmonisation des tarifs.
- ❖ Réforme en **3 étapes** :
 - ✓ 1/01/2021 : alignement des dispositifs juridiques, notamment des tarifs
 - ✓ 1/01/2022 : la taxe départementale sur l'électricité deviendra une part départementale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
 - ✓ 1/01/2023 : une part communale sera instituée, en remplacement de la taxe communale
- ❖ Les collectivités et leurs groupements perdront leur pouvoir de modulation des tarifs de la taxe.



2.5 – La réduction des impôts de production

Pour stimuler la compétitivité des entreprises, la LF prévoit une diminution de 10 Mds€ des impôts dits de « production » sur l'année 2021. Cela se traduit par l'articulation des quatre mesures suivantes :

- ❖ La CVAE sera réduite de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt.
- ❖ La méthode comptable d'évaluation servant au calcul des impôts fonciers (CFE et TFPB) est réévaluée.
- ❖ Le taux de plafonnement de la CET est abaissé de 3% à 2%, pour garantir que toutes les entreprises, y compris celles qui sont éligibles à ce dispositif de plafonnement, bénéficient de la baisse de la CVAE et de la CFE.
- ❖ La mise en place d'une mesure permettant de prolonger de 3 ans l'exonération de CFE en cas de création ou d'extension d'établissement.



III – La santé financière de la ville au 31/12/2020



3.1 – Section de fonctionnement

Charges	CA 2020 prov au 15/1/2021	Produits	CA 2020 prov au 15/1/2021
Charges à caractère général	1 345 392	Produits des services	611 026
Charges de personnel	3 132 701	Impôts et taxes	5 325 789
Atténuation de produits	135 660	Dotations et participations	931 404
Autres charges de gestion courante	1 679 702	Autres produits de gestion courante	32 712
Charges financières	84 450	Atténuations de charges	88 034
Charges exceptionnelles	3 000	Produits financiers	0
Opérations d'ordre entre sections	961 706	Produits exceptionnels	499 865
		Opérations d'ordre entre sections	38 046
		Résultat fc 2019 reporté	501 244
Charges de fonctionnement	7 342 611	Produits de fonctionnement	8 028 120
soit un résultat de clôture en fct :		685 509	

Analyse :

Résultat de clôture : 686 K€
Dont 501 K€ de résultat 2019 reporté
Soit résultat de fct 2020 : 185 K€



3.2 – Section d'investissement

Dépenses	CA 2020 prov au 15/1/2021	RAR	Recettes	CA 2020 prov au 15/1/2021	RAR
Emprunts et dettes	239 110		Dotations et réserves	309 673	
Immobilisations inc	0		Excédent de fct capitalisé	200 000	
Subventions d'équipement versées	0		Emprunts et dettes	370	
Immobilisations corp	1 436 568	804 769	Subventions	360 346	593 109
Immobilisations en cours	2 981		Autres immobilisations financières	0	
Autres	0		Cessions	0	
Opérations d'ordre entre sections	38 046		Opérations d'ordre entre sections	961 706	
Opérations patrimoniales	0		Opérations patrimoniales	0	
Résultat d'investissement 2019 reporté	80 837		Résultat d'investissement 2019 reporté	0	
Dépenses d'investissement	1 797 542	804 769	Recettes d'investissement	1 832 095	593 109
soit un résultat de clôture en invest :			34 553		
soit un résultat de clôture (CG) :			720 062		
soit un résultat de clôture (CA) :			508 402		

Analyse :

Au sens du CGCT, le résultat du CA s'apprécie RAR inclus
La commune doit disposer des notifications de subventions afin de les reporter
Le résultat du CA 2020 est donc positif (508 K€) et conforme au CGCT



3.3 – Hypothèse d'affectation du résultat de fonctionnement 2020 au BP 2021

- ❖ Résultat de fonctionnement CA 2020 : **686 K€**
- ❖ Résultat d'investissement CA 2020 (RAR inclus) : **- 178 K€**
- ❖ **Affectation : couverture du besoin de financement à effectuer à minima**
- ✓ 1068 (Recette d'Investissement) : 178 K€



Analyse financière 2014 – 2020



Tableau des grands équilibres 2014-2020 (en K€)

Budget principal	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 Recettes courantes de fonctionnement	6 817	6 760	6 868	6 719	6 774	6 961	7 019
Fiscalité directe	2 122	2 169	2 314	2 448	2 573	2 549	2 713
Fiscalité indirecte	434	377	503	398	425	517	574
Fiscalité reversée	2 021	2 040	2 039	2 032	2 034	2 028	2 039
Dotations et subventions	1 416	1 317	1 176	1 024	949	951	931
Redevances et autres produits	824	857	836	817	793	916	762
2 Dépenses courantes de fonctionnement	6 065	6 105	5 947	6 079	5 994	6 252	6 294
Frais de personnel	3 024	3 159	3 142	3 176	3 075	3 246	3 133
Charges de gestion générale	1 400	1 343	1 305	1 363	1 299	1 506	1 345
Transferts et autres charges	1 641	1 603	1 500	1 540	1 620	1 500	1 816
3 = 1 - 2 Excédent brut de fonctionnement	752	655	921	640	780	709	725
4 Résultat financier	-170	-154	-141	-129	-97	-80	-84
5 Résultat exceptionnel	-32	221	14	1	41	1	61
6 = 3 - 4 - 5 CAF brute	550	722	794	512	724	630	702
Taux d'épargne brute	8	11	12	8	11	9	10
7 Recettes définitives d'investissement	720	1 138	179	1 231	1 136	440	1 107
Dotations	170	153	74	1 183	825	144	747
Subventions	432	196	84	8	300	296	360
Autres recettes	118	789	21	40	11	0	0
8 = 6 + 7 Financement propre disponible	1 270	1 860	973	1 743	1 860	1 070	1 809
9 Dépenses d'équipement	2 027	1 159	637	1 863	986	2 019	1 470
Acquisitions et travaux	1 918	1 124	601	1 841	940	1 988	1 440
Autres dépenses d'investissement	109	35	36	22	46	31	30
10 Remboursement du capital de la dette	400	397	378	384	324	248	239
11 = 6 - 10 CAF nette	150	325	416	128	400	382	463
12 = 9 + 10 - 8 Besoin de financement	1 157	-304	42	504	-560	1 197	-100
13 Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0	0
14 Fonds de roulement au 1er janvier	2 661	1 504	1 810	1 768	1 266	1 817	620
15 = 14 + 13 - 12 Fonds de roulement au 31 décembre	1 504	1 808	1 767	1 263	1 817	620	720
16 Encours de dette au 1er janvier	4 900	4 500	4 103	3 725	3 341	3 017	2 769
17 = 16 - 10 + 13 Encours de dette au 31 décembre	4 500	4 103	3 725	3 341	3 017	2 769	2 530
18 Capacité de désendettement (17/6)	8	6	5	7	4	4	4



Synthèse 2014 – 2020

❖ En 2020, les résultats ont été consolidés malgré les deux contraintes suivantes :

1 - La couverture d'engagements financiers non tenus en 2019 :

- Factures non payées de l'ordre de 150 K€
- Déficit de l'ECP de 37 K€ et du CCAS de 14 K€

2 - Les effets de la crise sanitaire :

- Augmentation des dépenses de l'ordre de 40 K€
- Baisse des recettes de l'ordre de 50 K€

❖ L'EBF progresse en 2020 à 725 K€ après un recul de 71 K€ en 2019.

❖ Le taux d 'épargne brut s'améliore également en 2020 à 10% suivant le gain de CAF brute de +72 K€ sous l'effet de la baisse continue des charges financières.

❖ La CAF nette demeure positive : 400 K€ depuis 2018 ; 463 K€ en 2020

❖ Fiscalité :

- Evolution des bases ménages « correcte » (+2,7 % par an, CMF inclus)
- Le potentiel financier/hab est sensiblement plus élevé que celui de la strate
- L'effort fiscal est en revanche comparable (1,2)

❖ Sur la période, la commune a réalisé 10,2 M€ de dépenses d'équipement et a perçu 6 M€ de recettes.

❖ Le besoin de financement est donc de 4,2 M€ et a été couvert en totalité par l'autofinancement.

❖ L'assise financière de la commune est particulière car l'amélioration de la solvabilité (4 ans en 2020) s'explique essentiellement par un fort désendettement ... dû à un faible effort d'équipement (1,45 M€ par an).

IV – Les projections budgétaires 2021 – 2023



4.1 – Présentation de la projection des charges

- ❖ **Evolution moyenne des charges de gestion : + 1,5 % par an** (Brent stable à 55 \$; électricité + 1.5% en février; gaz réglementé + 3,5% au 1^{er} février; taux directeurs BCE inchangés à 0%)
- ❖ **Charges financières :**
 - introduction de l'état d'extinction de la commune au 1/01/2021, à savoir :
2021 : 73 K€ 2022 : 66 K€ 2023 : 58 K€
 - les emprunts contractés par la commune à partir de 2021 sont projetés sur une durée de 20 ans au taux moyen de 1,5 % (échéances constantes)
- ❖ **Charges exceptionnelles** : enveloppe de 5 K€ par an
- ❖ **Dotations aux amortissements** : DAP supplémentaires correspondent à 2% des dépenses d'équipement n-1

4.1 – Présentation de la projection des charges

Récapitulatif des charges de gestion courante

Projection (K€) Hypothèse CA 2020	CA18	CA19	CA20	CA21 prov	CA22 prov	CA23 prov	CA24 prov	CA25 prov	CA26 prov
A CHARGES DE GESTION COURANTE	5 994	6 252	6 294	6 652	6 691	6 730	6 771	6 811	6 852
011 : Charges à caractère général	1 299	1 506	1 345	1 385	1 406	1 427	1 448	1 470	1 492
012 : Charges de personnel	3 075	3 246	3 133	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300
65 : Autres charges de gestion courante	1 481	1 365	1 680	1 831	1 849	1 868	1 886	1 905	1 924
014 : Prélèvement loi SRU / FPIC	139	135	136	136	136	136	136	136	136



4.2 – Présentation de la projection des produits

❖ Fiscalité directe :

➤ Bases « ménages/entreprises » :

FB : + 2,5 % par an (y compris revalorisation forfaitaire), conformément à l'évolution constatée dans le dossier rétrospectif
FNB : stables

➤ Maintien des taux « fonciers » au niveau de 2020

➤ Remarque : le taux de TH est « gelé » en 2020 (suppression progressive de la TH)

➤ TEOM les hypothèses sur les taux



Projections Taux constants	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Bases TH	13 110 107	13 517 885	13 674 000						
Hyp Bases RP	13 110 107	13 517 885	13 674 000	0	0	0	0	0	0
80% dégrevés	10 488 086	10 814 308	10 939 200	0	0	0	0	0	0
20%	2 622 021	2 703 577	2 734 800	0	0	0	0	0	0
Hyp Bases RS +2%/an	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux TH RP	9,99	9,99	9,99						
Taux TH RP pris en compte (2017)	9,99	9,99	9,99						
Taux TH RS	9,99	9,99	9,99	9,99	9,99	9,99	9,99	9,99	9,99
Produit TH (RP) 80 % payé	733 432	378 122	0	0	0	0	0	0	0
Produit TH (RP) 80 % dégrevé	314 328	702 227	1 092 826	0	0	0	0	0	0
Produit TH (RP) 20 %	261 940	270 087	273 207	0	0	0	0	0	0
Produit TH (RS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bases FB +2,5%/an	8 350 921	8 476 685	8 591 000	8 805 775	9 025 919	9 251 567	9 482 857	9 719 928	9 962 926
Taux FB	14,11%	14,11%	14,11%	36,01%	36,01%	36,01%	36,01%	36,01%	36,01%
Produit FB	1 178 315	1 196 060	1 212 190	3 170 960	3 250 234	3 331 489	3 414 777	3 500 146	3 587 650
Bases FNB Stables	49 953	52 063	53 300	53 300	53 300	53 300	53 300	53 300	53 300
Taux FNB	89,24%	89,24%	89,24%	89,24%	89,24%	89,24%	89,24%	89,24%	89,24%
Produit FNB	44 578	46 461	47 565	47 565	47 565	47 565	47 565	47 565	47 565
Section Coefficient Correcteur (CoCo)				0,833					
A				1 881 429					
B				1 366 033					
				Surcomp					
Produit fiscal notifié	2 532 593	2 592 958	2 625 788	2 690 243	2 756 310	2 824 029	2 893 440	2 964 587	3 037 513
Rôles supp	40 235	0	87 373	0	0	0	0	0	0
Produit fiscal CA	2 572 828	2 592 958	2 713 161	2 690 243	2 756 310	2 824 029	2 893 440	2 964 587	3 037 513



4.2 – Présentation de la projection des produits

❖ Fiscalité reversée :

- Attribution de compensation : le montant de l'AC est figé dans la simulation à 178 M€.
Cette dotation est invariable dans le temps, sauf nouveaux transferts de compétences.
- DSC : stable à 240 K€

❖ Fiscalité indirecte :

- Droits de mutation : 480 K€ par an (hypothèse prudente)

❖ Autres produits courants :

- Produits des services : + 3 % par an
- Produits de gestion courante : stables
- Remboursements sur rémunérations du personnel : 70 K€ par an

❖ Dotations et subventions :

- Population : stable
- DGF : projections conformes à la LF 2021

❖ Produits exceptionnels : enveloppe de 5 K€ par an



4.2 – Présentation de la projection des produits

Récapitulatif des produits de gestion courante

Projection (K€) Hypothèse CA 2020		CA18	CA19	CA20	CA21 prov	CA22 prov	CA23 prov	CA24 prov	CA25 prov	CA26 prov
B PRODUITS DE GESTION COURANTE		6 774	6 961	7 019	7 105	7 212	7 299	7 377	7 458	7 541
70/75 Produits des services et de gestion courante		721	845	644	765	787	810	833	857	882
73 Impôts et taxes		5 032	5 094	5 326	5 340	5 430	5 498	5 567	5 639	5 712
74 Dotations Subventions et participations		949	951	931	900	895	891	877	862	848
013-72 Atténuation de charges et travaux en régie		72	71	118	100	100	100	100	100	100



4.3 – Présentation de la projection des dépenses d'investissement 2021-2023

❖ Capital remboursé :

➤ Introduction de l'état d'extinction de la commune au 1/1/2021, à savoir :

2021 : 246 K€ 2022 : 363 K€ 2023 : 464 K€

❖ Dépenses d'équipement : le PPI 2021 – 2023 est présenté dans la diapositive suivante



4.3 – Présentation de la projection : le PPI 2021 – 2023

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	RAR 2022	CA 2022	BP 2023	RAR 2023	CA 2023
Nouvelle école Maurice FONVIEILLE	4 277 217	3 421 774	1 247 032	855 443	1 681 980		420 495	420 495
Maîtrise d'œuvre du complexe multi-sports	200 000	160 000		40 000	40 000		400 000	400 000
Complexe multi-sports			2 000 000		1 600 000			
Solde RAR CA 2020	210 685	210 685						
Investissements récurrents	350 000	350 000	350 000		350 000	300 000	0	300 000
Total dépenses	5 037 902	4 142 459	3 597 032	895 443	3 671 980	300 000	820 495	1 120 495
Recettes								
Subventions DETR / CD 31 (RAR)	308 333	308 333						
Autres subventions solde CA 2020	284 776	284 776						
Nouvelles subventions DETR/CD 31	600 000	305 000		295 000	295 000			
FCTVA	236 000	236 000	679 529		679 529	602 352		602 352
Nouvelle école Maurice FONVIEILLE			250 000		250 000			
Complexe multi-sports			374 110		242 110		285 890	417 890
Total recettes	1 429 109	1 134 109	1 303 639	295 000	1 466 639	602 352	285 890	1 020 242



4.4 – Présentation de la projection des recettes d’investissement 2021 – 2023

❖ FCTVA :

- Les dépenses d'équipement sont éligibles au FCTVA
- Décalage d'un an
- Projection : 90 % des dépenses d'équipement n-1 x 16,404 %

❖ Subventions :

- Il est proposé, par prudence, de fixer à 30% le taux de subventionnement du complexe multi-sports

❖ Cessions :

- Pas de cessions (par prudence)
- Dans le cas de réalisation de cession, la recette permettrait prioritairement de diminuer à due concurrence le volume d'emprunt nouveau à contracter

❖ Emprunts d'équilibre :

- Préservation d'un fonds de roulement = 1 mois de dépenses réelles de fonctionnement, soit 400 K€

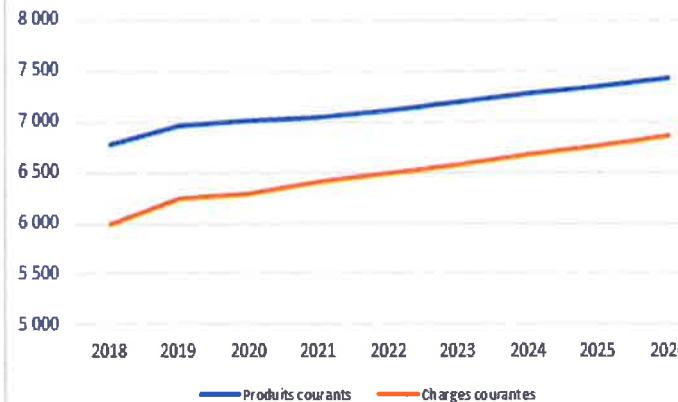


4.5 – Résultats et analyse de la projection 2021 – 2023

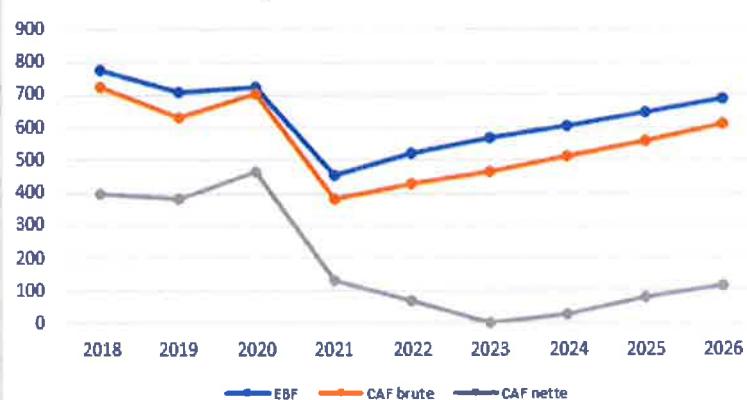
❖ Chaîne de l'épargne (2018-2026)

- Les produits courants couvrent l'évolution des charges sur la période
- l'EBF stabilisé autour de 600K€
- Le taux d'épargne brut orienté à 8%
- La CAF nette reste positive

Evolution des produits et des charges courantes



EBF, CAF brute et nette



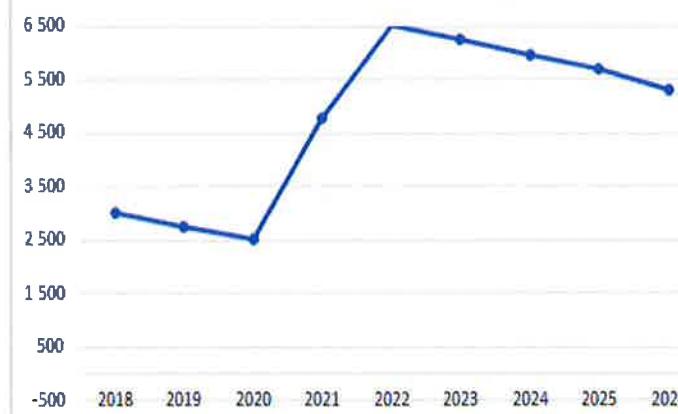
❖ Effort d'équipement :

- Le PPI 2021-2023 est intégré

❖ Dette et solvabilité

- ❖ L'endettement augmente, passant de 3 M€ en 2018 à 5.3 M€ en 2026)
- Forte évolution en 2021 et en 2022, puis baisse ensuite
- La capacité de désendettement orientée à 9 ans (en déçà du seuil de tension)

Stock de dette au 31/12



Capacité de désendettement (en années)

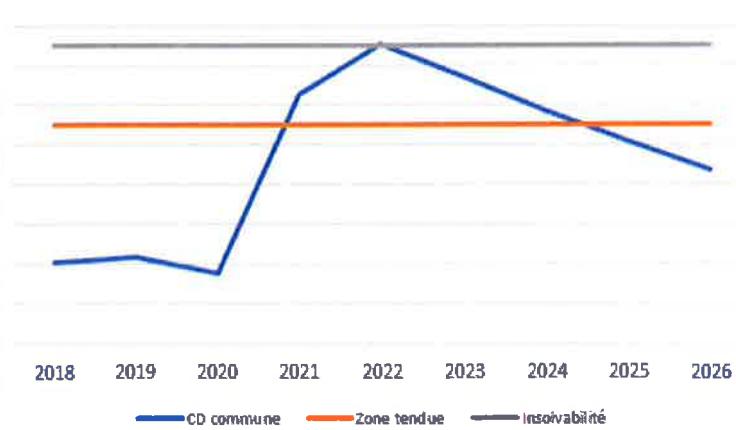


Tableau des grands équilibres 2018-2026 (en K€)

Budget principal	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 Recettes courantes de fonctionnement	6 774	6 961	7 019	7 105	7 212	7 299	7 377	7 458	7 541
2 Dépenses courantes de fonctionnement	5 994	6 252	6 294	6 652	6 691	6 730	6 771	6 811	6 852
3 = 1 - 2 Excédent brut de fonctionnement	780	709	725	453	522	568	606	647	689
4 Résultat financier	-97	-80	-84	-73	-91	-103	-96	-88	-80
5 Résultat exceptionnel	41	1	61	0	0	0	0	0	0
6 = 3 - 4 - 5 CAF brute	724	630	702	380	431	465	511	559	609
Taux d'épargne brute	11	9	10	5	6	6	7	7	8
7 Recettes définitives d'investissement	1 136	440	1 107	1 134	1 466	1 020	184	49	49
8 = 6 + 7 Financement propre disponible	1 860	1 070	1 809	1 514	1 897	1 486	694	608	658
9 Dépenses d'équipement	986	2 019	1 470	4 172	3 702	1 150	30	30	30
10 Remboursement du capital de la dette	324	248	239	246	363	464	480	478	493
11 = 6 - 10 CAF nette	400	382	463	134	68	1	30	82	116
12 = 9 + 10 - 8 Besoin de financement	-550	1 197	-100	2 904	2 168	129	-184	-101	-135
13 Emprunts nouveaux	0	0	0	2 500	2 100	200	200	200	100
14 Fonds de roulement au 1er janvier	1 266	1 817	620	720	316	248	320	404	405
15 = 14 + 13 - 12 Fonds de roulement au 31 décembr	1 817	620	720	316	248	320	404	405	340
16 Encours de dette au 1er janvier	3 341	3 017	2 769	2 530	4 784	6 521	6 257	5 977	5 700
17 = 16 - 10 + 13 Encours de dette au 31 décembre	3 017	2 769	2 530	4 784	6 521	6 257	5 977	5 700	5 307
18 Capacité de désendettement (17/6)	4	4	4	13	15	13	12	10	9



V. Projet de budget primitif 2021



5.1 – Section de fonctionnement

Charges	Projet BP 2021	Produits	Projet BP 2021
Charges à caractère général	1 385 000	Produits des services	733 000
Charges de personnel	3 300 000	Impôts et taxes	5 340 000
Atténuation de produits	136 000	Dotations et participations	900 000
Autres charges de gestion courante	1 831 000	Autres produits de gestion courante	32 000
Charges financières	73 000	Atténuations de charges	70 000
Charges exceptionnelles	5 000	Produits financiers	0
Opérations d'ordre entre sections	560 000	Produits exceptionnels	5 000
Virement SI	328 402	Opérations d'ordre entre sections	30 000
		Résultat fc 2020 reporté	508 402
Charges de fonctionnement	7 618 402	Produits de fonctionnement	7 618 402
soit un résultat de clôture en fct :		0	



5.2 – Section d'investissement

Dépenses	Projet BP 2021	Recettes	Projet BP 2021
Emprunts et dettes	246 000	Dotations et réserves	236 000
Immobilisations inc	0	Excédent de fct capitalisé	177 107
Subventions d'équipement versées	0	Emprunts et dettes	2 184 000
Immobilisations corp	4 142 062	Subventions	898 000
Immobilisations en cours	0	Autres immobilisations financières	0
Autres	0	Cessions	0
Opérations d'ordre entre sections	30 000	Opérations d'ordre entre sections	560 000
Opérations patrimoniales	0	Opérations patrimoniales	0
Résultat d'investissement 2020 reporté	0	Résultat d'investissement 2020 reporté	34 553
		Virement SF	328 402
Dépenses d'investissement	4 418 062	Recettes d'investissement	4 418 062
soit un résultat de clôture en invest :		0	
soit un résultat de clôture (CG) :		0	



VI. L'ECP : le contexte budgétaire



6.1 – ECP : le contexte budgétaire

- ❖ La culture est un moteur essentiel de développement personnel, de cohésion sociale et de croissance économique. La réalité de l'année écoulée nous démontre encore plus la force et la véracité de ces propos.
- ❖ La crise sanitaire met en exergue les deux contraintes suivantes :
 - Contrairement aux structures privées, le Théâtre Musical de Pibrac n'est pas éligible aux aides publiques. En 2020, la perte de recette s'élève à 166 K€.
 - Plus que toute autre activité, le Théâtre Musical de Pibrac suppose la connaissance d'un calendrier clair pour établir sa programmation et arrêter le budget.
- ❖ La construction budgétaire 2021 doit prendre en compte ces deux éléments en visant un équilibre financier et :
 - Rembourser prioritairement les entrées payées pour les spectacles annulés.
 - Négocier sans pénalités le report des spectacles contractualisés.

Pour mémoire, le mois de janvier est fortement impacté en raison des 7 représentations prévues, annulées ou reportées.



6.1 – ECP : le contexte budgétaire

- ❖ La programmation 2021-2022 respectera la ligne artistique musicale unique de notre théâtre.
- ❖ Le budget 2021 sera construit avec un principe de prudence :
 - Privilégier la recherche du meilleur rapport qualité artiste / budget
 - Renoncer à l'achat de spectacle à gros budget
 - Prioriser les spectacles produits en Occitanie en bénéficiant des aides régionales à hauteur de 50%

La préparation de la saison 2021-2022 est en cours. Son évaluation budgétaire sera évolutive en fonction des engagements définitifs qui se prendront le plus tardivement possible afin de limiter les risques. L'annonce de la saison pourrait alors se faire par étapes.

- ❖ Les résultats du compte administratifs ont permis d'absorber le déficit de gestion cumulé de 37 K€ et dégagent un excédent de 15 K€ qui sera réaffecté sur le budget 2021.
- ❖ Une subvention d'équilibre de l'ordre de 300 K€ du budget de la ville viendra compléter les ressources du TMP.
- ❖ Les résultats d'investissements cumulés de l'ordre de 10 K€ seront reportés en 2021.
- ❖ Le budget global sera orienté à la baisse par rapport à 2020 dans une fourchette entre 350 K€ et 400 K€ en fonction des estimations des recettes propres des spectacles pour la section de fonctionnement et les investissements avoisineront 20 K€.



Accusé de réception en préfecture
031-213104177-20210209-202102DEAC14-DE
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021